

**MON PAYSAGE,
NOTRE PANORAMA**

NOTREPANORAMA.COM



GUIDE DE CONCEPTION **DE HALTES DU PAYSAGE**



**TABLE DE
CONCERTATION
SUR LES PAYSAGES**

CÔTE-DE-BEAUPRÉ CHARLEVOIX CHARLEVOIX-EST

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Comité technique

Lise Buteau, directrice générale adjointe, Développement Côte-de-Beaupré, présidente de la Table de concertation sur les paysages de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est

Stéphane Chaîné, aménagiste, MRC de Charlevoix

Jean-François Guillot, responsable de l'aménagement du territoire, MRC de La Côte-de-Beaupré

Geneviève Dion, conseillère en aménagement du territoire, Direction de la Capitale-Nationale, ministère de la Culture et des Communications

France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire, MRC de Charlevoix-Est

Françoise Roy, chargée de projet de l'Entente spécifique sur la mise en valeur et la protection des paysages de la région de la Capitale-Nationale

Daniel Trottier, architecte-paysagiste, coordonnateur du module Aménagement du territoire, environnement et paysage, Direction de la Capitale-Nationale, service des inventaires et du plan, ministère des Transports

Conception graphique

Évolution graphique

Table de concertation sur les paysages de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est

30, rue Sainte-Marguerite
Beaupré (Québec) G0A 1E0

Téléphone : 418 827-5256, poste 208
Télécopieur : 418 827-5065

Courriel : paysages@cldcdb.net
www.notrepanorama.com

Imprimé sur du Rolland Enviro100, contenant 100 % de fibres postconsommation, certifié FSC, Écologo et Procédé sans chlore, et fabriqué à partir d'énergie biogaz.



REMERCIEMENTS

Le présent document a bénéficié du soutien de l'Entente spécifique sur la mise en valeur et la protection des paysages de la région de la Capitale-Nationale dont les partenaires sont :

- ▶ La Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale;
- ▶ Le Secrétariat à la Capitale-Nationale;
- ▶ Le ministère de la Culture et des Communications;
- ▶ Le ministère des Transports du Québec;
- ▶ Le CLD de la Côte-de-Beaupré;
- ▶ Le CLD de la MRC de Charlevoix;
- ▶ Le CLD de la MRC de Charlevoix-Est;
- ▶ Le CLD de Portneuf;
- ▶ La MRC de La Côte-de-Beaupré;
- ▶ La MRC de Charlevoix;
- ▶ La MRC de Charlevoix-Est;
- ▶ La MRC de Portneuf;
- ▶ La MRC de l'Île d'Orléans;
- ▶ Tourisme Charlevoix.

Cette entente soutient également les activités de la Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, une instance regroupant de nombreux organismes publics ou privés concernés par les paysages. La Table a pour mission d'informer, de sensibiliser, de concerter et d'acquérir des connaissances en matière de paysages aidant ainsi les organismes membres et leurs partenaires à prendre des décisions éclairées.

INTRODUCTION

Le Plan paysage de la route 138 propose, comme idée fondatrice, l'émergence progressive d'une signature artistique qui démarquerait le parcours de la route 138. Pour y parvenir, le Plan suggère diverses mesures dont l'aménagement de haltes ou de belvédères. En effet, les haltes sont les lieux tout indiqués de l'expression artistique du talent local, en arts visuels ainsi qu'en arts et traditions populaires, des formes artistiques très présentes dans la région. De plus, le Plan paysage identifie un bon nombre de haltes existantes et des sites disponibles pour en aménager de nouvelles qui offriront une vitrine exceptionnelle de la mise en valeur de la route 138.

La réalisation de ce Plan paysage, par la concrétisation de haltes et belvédères notamment, requiert l'adhésion et la participation active du milieu. La nécessaire concertation à propos de la conception de haltes constituera un chantier collectif auquel le milieu pourra participer.

Le présent guide décrit les étapes préalables à l'aménagement d'une halte le long de la route 138 ou de toute autre route du territoire couvert par la Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est.

À l'aide d'illustrations et grâce aux partages des expériences de conception et de réalisation de haltes des municipalités de Boischatel, Château-Richer et Petite-Rivière-Saint-François, le guide propose une démarche de réflexion pour aider la communauté à choisir un concept, une idée directrice qui participerait à la signature artistique. Une fois cette étape complétée, il sera possible de procéder aux étapes conduisant à l'aménagement d'une halte : conception d'un plan d'aménagement, estimation des coûts, réalisation des plans et devis, entretien et animation de l'équipement, etc.



LE RÉSEAU DE HALTES ET SES AVANTAGES

Ce projet vise à doter les MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est d'un réseau de haltes distinctives par leur dimension artistique et leur dialogue avec les paysages.

L'appartenance à un réseau de haltes comportera de nombreux avantages. Unifiées et liées par une thématique artistique, les haltes constitueront un circuit à visiter et un levier pour le développement et la promotion du territoire.

Le visiteur, qui circule le long de la route 138 ou sur une autre route, pourra s'arrêter dans une halte et plus tard, en visiter d'autres, sachant la satisfaction qu'il en tirera. Chacune des haltes, par son authenticité et sa couleur propre, sera complémentaire aux autres haltes, diversifiant l'expérience du visiteur qui empruntera ce réseau de haltes.

Le caractère rassembleur des haltes favorisera l'émergence d'une unité, constituant un produit en soi suffisamment attrayant pour être l'objet d'une promotion touristique au plan provincial.

De plus, l'appartenance à ce réseau renforcera chacune des haltes.

«Le tout est plus grand que la somme des parties»

Aristote

Individuellement, une halte sera intéressante; en réseau, elles seront des plus attractives. Chaque nouvelle halte aménagée qui répondra aux critères décrits dans le présent guide bénéficiera du soutien de la Table de concertation sur les paysages. La Table pourra :

- ▶ Soutenir et accompagner les démarches locales désireuses de concevoir une halte;
- ▶ Soutenir le milieu dans la recherche de sources de financement pour aménager des haltes;
- ▶ Identifier diverses sources de financement pour en faire la promotion;
- ▶ Faire la promotion du réseau de haltes en s'associant aux outils existants;
- ▶ Suggérer une programmation unifiée de l'utilisation de la halte en collaboration avec le milieu; à titre d'exemple, une exposition d'œuvres d'art, une mise en valeur des produits du terroir, etc.

LA VISION D'UNE HALTE

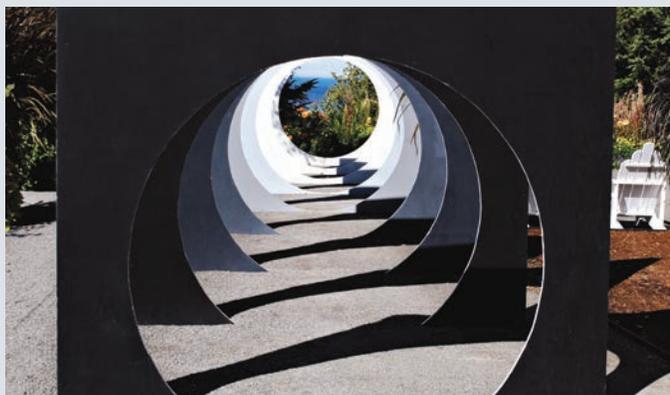
Avant d'entreprendre la conception d'une halte, les municipalités auront avantage à amorcer ou réviser leur réflexion quant au développement et à la planification de leur territoire en intégrant le réseau de parcs et d'espaces verts.

Une fois cette étape franchie, les municipalités pourront préciser la vision souhaitée pour chacun des parcs, espaces verts ou haltes de leur territoire.

Une halte constitue une vitrine qui met en valeur les particularités locales ou régionales :

- ▶ En intégrant des outils d'interprétation;
- ▶ En soulignant les attraits, le terroir, les lieux-dits et la contribution artistique du milieu;
- ▶ En utilisant des matériaux locaux dans son aménagement;
- ▶ En plantant des espèces végétales typiques de la région.

Ainsi, la visite d'une halte constituera une expérience en soi tant par la découverte d'un milieu que par sa dimension artistique. Une halte constituera aussi un lieu d'exposition d'une œuvre ou d'une installation artistique qui, par un rappel ou un clin d'œil original, informera, suggérera ou proposera au passant la visite d'un équipement culturel local, d'une exposition ou d'une autre particularité de la région.



Festival international de jardins - Jardins de Métis : « Faire des ronds dans l'eau » – crédit photo : Sylvain Legris

LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES D'UNE HALTE

La halte mettra en exergue une thématique inspirée du terroir local. Dotée de cette thématique, la halte portera une dimension artistique relative au concept de signature artistique du Plan paysage de la route 138.



Billots de bois équarris avec un peu de peinture – crédit photo : Jonna Pohjalainen

De la halte, on pourra apprécier un paysage : un panorama, un point de vue, etc..

Dans la halte, on pourra effectuer une pause et obtenir des informations sur la région.

Enfin, l'appartenance au réseau de haltes permettra de bénéficier d'une programmation/animation thématique unifiée.



Rencontres internationales de photographie en Gaspésie – crédit photo : Robert Dubé

LA MISE SUR PIED D'UN COMITÉ LOCAL ET LE PARTENARIAT

1. COMPOSER UN COMITÉ LOCAL

Pour que le projet reçoive l'assentiment du milieu, il est souhaitable de l'impliquer dès le début de la conception d'une halte.

Un comité local devrait être composé des représentants du milieu municipal, des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), de citoyens, de gens d'affaires, d'acteurs culturels, d'artistes ou artisans reconnus par leurs pairs et d'un représentant de la Table de concertation sur les paysages qui accompagnera le comité, entre autres pour assurer la cohésion du réseau de haltes.

2. S'ALLIER L'EXPERTISE LOCALE

Il est recommandé de faire appel à une expertise locale, un designer ou un architecte paysagiste par exemple, tant à l'étape de réflexion qu'à l'étape de conceptualisation d'une halte. Le rôle de ce professionnel sera d'accompagner et de guider le comité dans la démarche de conception de la halte. Des étudiants en design urbain, en histoire de l'art ou en architecture de paysage pourraient aussi alimenter la réflexion.

3. ÉTABLIR LES PARTENARIATS

Si cela est requis, il serait pertinent d'associer des représentants concernés par le projet : ministère des Transports (accès, signalisation, traverses piétonnes, etc.), organismes régionaux tels que la Communauté métropolitaine de Québec (Trame verte et bleue) ou la Commission de la capitale nationale du Québec. Ainsi, le partenariat, intégrant divers représentants du milieu, garantira le succès du projet.

4. CONSULTER ET INFORMER SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT

Idéalement, le comité local consultera ou informera la population aux diverses étapes du projet.

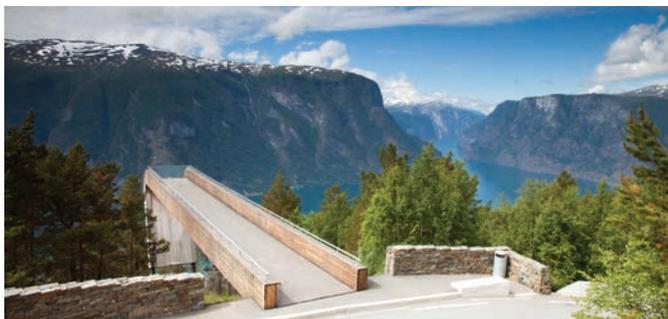
LES ORIENTATIONS CONCEPTUELLES D'UNE HALTE

1. L'IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT OPTIMAL D'UNE HALTE

Avant de procéder au concept d'aménagement d'une halte, on doit identifier :

- ▶ l'emplacement optimal
- ▶ une thématique
- ▶ et une dimension artistique

La localisation de la future halte ou de la halte existante devrait d'abord tenir compte de l'un des objectifs spécifiques décrits précédemment, à savoir qu'un panorama ou un point de vue peut y être apprécié ou qu'un paysage est mis en valeur.



Halte à Aurland, Norvège – crédit photo: Morten Normann Almeland

Idéalement, on optera pour un site qui allie la présence d'un panorama et qui appartient déjà à la municipalité. Ce lieu d'observation offrira des vues sur des paysages de proximité ou sur des panoramas, par exemple, le fleuve, les montagnes ou la campagne.

Qu'il s'agisse ou non d'un nouveau site, il est primordial d'évaluer et de rendre l'accès sécuritaire pour tous les usagers de la route. On visera à s'assurer d'un achalandage et d'une visibilité adéquate pour que le lieu soit sécuritaire.

Les fonctions multiples de la halte permettront une plus grande sécurité. Par exemple, à Petite-Rivière-Saint-François, la halte aménagée à l'intersection de la route 138 et de la rue Principale est multifonctionnelle : des espaces de stationnement pour le covoiturage et un espace récréatif pour les randonneurs.

2. L'IDENTIFICATION D'UNE THÉMATIQUE

La thématique identifiée devrait faire valoir l'authenticité du lieu. Pour l'identification de la thématique, un historien pourrait effectuer une recherche sur la municipalité, en faire ressortir les éléments distinctifs qui seraient ensuite choisis et validés par le milieu (par des rencontres, des sondages, etc.).

Cette thématique pourrait être liée à l'histoire, la culture, le terroir, le patrimoine, les racines, l'imaginaire, les lieux-dits, tous des éléments qui caractérisent un milieu. Par exemple, une municipalité pourrait s'inspirer d'un artiste local qui a vécu sur son territoire.



Photo de Gabrielle Roy, à Petite-Rivière-Saint-François – Collection Rosaire Tremblay, Centre d'archives régional de Charlevoix

3. LA DIMENSION ARTISTIQUE

Lorsque la thématique est identifiée, elle se transpose dans une dimension artistique originale. Pour définir cette dimension artistique, un concours d'idées pourrait être lancé, par exemple. Aussi, les conseils judicieux d'une ressource experte en art ou dans un domaine connexe pourraient aider à préciser cette dimension artistique.

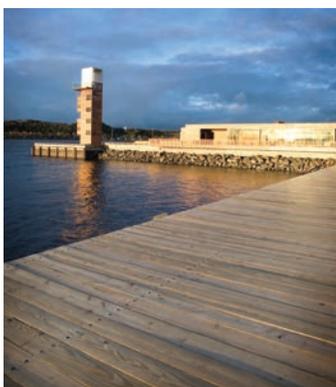


L'enracinement, de l'artiste Yves Bussières – crédit photo : A. Chéné

Ainsi, une municipalité pourrait demander à un artiste en arts visuels de réaliser une œuvre qui s'inspire de l'artiste identifié au point précédent.

Concrètement, la thématique d'une halte se dotera d'une dimension artistique par :

- ▶ l'intégration de la thématique dans les outils d'interprétation;
- ▶ la qualité du design et des matériaux – à cet effet, le choix des matériaux devrait viser leur durabilité et la diminution du risque de vandalisme;
- ▶ l'aménagement d'un lieu d'observation bien intégré au milieu d'accueil, lorsque pertinent. Un aménagement léger, bien intégré dans le paysage, pourrait suffire.



Belvédère Quai des Cageux, promenade Samuel-De-Champlain – crédit photo : Commission de la capitale nationale du Québec, Jonathan Robert

4. LES AUTRES CRITÈRES POUR LA CONCEPTION D'UNE HALTE

D'autres critères pourraient apporter une plus-value économique et culturelle au réseau de haltes. Ces critères devraient se réaliser en respect des orientations conceptuelles définies précédemment.

4.1 LES OUTILS D'INTERPRÉTATION

Si la halte prévoit des outils d'interprétation, leur contenu pourrait mettre en valeur la région pour ses aspects culturels tels que l'histoire, les légendes, les bâtiments importants, les personnages, etc. Leur contenu pourrait faire découvrir le milieu sur les plans paysagers, économique, environnemental et communautaire.



Panneau coup de cœur Saint-Urbain – crédit photo : municipalité de Saint-Urbain

4.2 L'INFORMATION SUR LES SERVICES ET LES COMMERCES

Habituellement dans une halte, on trouve des informations sur les services et les commerces de la municipalité ou de la région, souvent présentées à l'aide de panneaux, de dépliants ou de bornes multimédias.

4.3 L'ACCÈS SÉCURITAIRE

L'accès sur le réseau sous la juridiction du ministère des Transports de même que la signalisation routière relèvent du ministère des Transports. Compte tenu de l'achalandage et de la vitesse de circulation notamment sur la route 138, l'accès aux haltes devra être sécuritaire et prévoir des aménagements conséquents. La collaboration du ministère des Transports est requise et essentielle.



Accès à la halte aux Éboulements – crédit photo : Table de concertation sur les paysages

4.4 LA SIGNALISATION

La Table de concertation entend collaborer avec le ministère des Transports pour concevoir une signalisation unique au réseau de haltes. Les haltes composant le réseau deviendront facilement repérables pour le visiteur. La signalisation routière aux abords du réseau du ministère des Transports est sous sa juridiction.

4.5 LES ESPÈCES INDIGÈNES OU NATURALISÉES

Les aménagements paysagers pourraient prévoir des espèces végétales indigènes ou naturalisées, présentes dans la région. On pourrait faire appel aux pépiniéristes régionaux qui, souvent, proposent ces espèces. Sinon, des entreprises québécoises les offrent.



L'élyme des sables est une plante indigène (à gauche) et le rosier rugueux (à droite) est une plante naturalisée au Québec – crédit photo : Table de concertation sur les paysages

Par exemple, à Petite-Rivière-Saint-François, l'aménagement paysager s'intègre au milieu environnant. Aussi, les espèces végétales proposées sont associées à la forêt boréale environnante.

4.6 LE MOBILIER URBAIN

Le mobilier urbain fait souvent partie intégrante d'une halte. Il s'agit de bancs, de tables, de poubelles, de supports à vélo, etc. La durabilité, la qualité et le minimum d'entretien devraient orienter le choix du mobilier.

Une borne de recharge pour véhicules électriques pourrait être installée. Pour ce faire, on consultera Hydro-Québec pour favoriser le développement de partenariats avec les municipalités qui souhaitent installer des bornes sur leur territoire.



Table à pique-nique – Galerie photo, promenade Samuel-De-Champlain – crédit photo : Commission de la capitale nationale du Québec

4.7 L'ENTRETIEN DU MOBILIER ET LES ÉQUIPEMENTS

Pour le choix du mobilier et des divers équipements, il faudra prévoir l'entretien de ceux-ci. S'il y a peu de services à la halte, il serait préférable de s'assurer qu'il y en ait à proximité et d'en informer sur place les visiteurs.

4.8 LES MATÉRIAUX

Le choix des matériaux pourrait être fait en fonction des matériaux disponibles dans la région ou typiques de la localité : bois, pierre, etc. Souvent, il existe des entreprises locales qui fournissent ou qui transforment ces matériaux.



Table en granit, parc de l'Anse, Boischatel – crédit photo: Table de concertation sur les paysages

4.9 LES TABLES D'ORIENTATION

L'ajout d'une table d'orientation dans la halte permettrait d'orienter le regard vers des particularités du paysage, de fournir des repères au visiteur et aussi d'indiquer les lieux-dits de la région, un lieu-dit étant un lieu ayant reçu spontanément un nom inspiré de la géographie, de l'histoire ou du folklore.



Table d'orientation – crédit photo: Jérôme Llorens

4.10 L'ÉCLAIRAGE

Que ce soit pour mettre en lumière certains éléments de la halte ou pour assurer la sécurité des lieux, il sera pertinent d'intégrer un éclairage distinctif dans l'aménagement de la halte.

L'éclairage devra toutefois minimiser ses impacts sur l'environnement. Sur le site Internet de la Réserve internationale de ciel étoilé du mont Mégantic, les principes relatifs à cet éclairage sont expliqués. Par exemple, la lumière de couleur blanc-bleu n'est pas privilégiée.

4.11 L'ENTRETIEN, LA SÉCURITÉ ET L'ANIMATION DES LIEUX

Lors de la conception de la halte, il faudrait aussi prévoir la responsabilité de son entretien et de sa sécurité quotidiennes. Aussi, un calendrier d'animation de la halte pourrait être défini.

4.12 L'ÉLÉMENT REPÈRE

Dans chacune des haltes, un élément (un kiosque par exemple) pourrait servir de repère d'une halte à l'autre. Par exemple, dans le parc de l'Anse à Boischatel, un kiosque a été installé et pourrait devenir cet élément repère qu'on retrouverait dans les futures haltes.



Kiosque, parc de l'Anse, Boischatel – crédit photo: Table de concertation sur les paysages

4.13 LA PROMOTION DES HALTES

Les informations sur les haltes pourraient être offertes via les téléphones intelligents et l'utilisation de codes QR. Ces outils technologiques faciliteront la promotion du réseau de haltes. En outre, il serait primordial d'associer les actions de promotion et de publicité aux opportunités des associations touristiques et organismes de développement locaux et régionaux.

QUELQUES CONSEILS SUR LES ÉTAPES ULTÉRIEURES

Une fois les étapes précédentes complétées, il sera temps de concevoir le plan d'aménagement, d'estimer les coûts du projet, de réaliser les plans et devis et de réaliser les travaux de la halte. Le professionnel, designer ou architecte paysagiste, qui a guidé le comité local dans la démarche de conception de la halte, pourrait également accompagner le maître d'œuvre dans la réalisation de ces étapes.

Une esquisse d'ambiance illustrant le projet deviendra un outil très utile pour promouvoir le projet auprès de la population, notamment, et pour la recherche de financement visant sa réalisation.

Les divers volets ou thèmes de la halte orienteront la recherche de partenaires financiers : volet touristique, artistique, etc.

Lorsque le projet est défini, que les estimations sont précisées, que les besoins en ressources humaines et techniques sont identifiés, que la contribution financière et en services de la municipalité et des partenaires est établie, le projet de halte devrait être inscrit au plan d'action municipal. L'échéancier de réalisation de la halte pourra varier d'une à plusieurs années selon qu'elle est réalisée en une ou plusieurs phases, en régie interne ou non.

RÉFÉRENCES :

La bibliothèque virtuelle et le Plan paysage de la route 138, disponibles sur le site www.notrepanorama.com.

Mieux intervenir dans les territoires de la grande région de Québec, Guide en design urbain et aménagement des paysages, Annexe U, CRÉ de la Capitale-Nationale et Communauté métropolitaine de Québec (2012).

Fiches *Caractériser et mettre en valeur les paysages culturels de la Côte-de-Beaupré*, Entente de développement culturel de la MRC de La Côte-de-Beaupré, CLD de la Côte-de-Beaupré, MRC de La Côte-de-Beaupré et ministère de la Culture et des Communications du Québec (2012).

Étude *Caractériser et mettre en valeur la Côte-de-Beaupré*, par le Groupe A pour l'Entente de développement culturel de la MRC de La Côte-de-Beaupré, CLD de la Côte-de-Beaupré, MRC de La Côte-de-Beaupré et ministère de la Culture et des Communications du Québec (2010).

Réserve internationale de ciel étoilé du mont Mégantic, www.ricemm.org.

Répertoire des arbres et arbustes ornementaux, Hydro-Québec.

REMERCIEMENTS

Nous remercions les représentants des municipalités de Boischatel, Château-Richer et Petite-Rivière-Saint-François pour avoir partagé leur expérience de conception et de réalisation de haltes.



NOTREPANORAMA.COM



TABLE DE
CONCERTATION
SUR LES PAYSAGES

CÔTE-DE-BEAUPRÉ CHARLEVOIX CHARLEVOIX-EST